

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 15 octobre 2021

Sous la présidence de Monsieur Michaël WEBER

Date de convocation : 4 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 41

Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents : Mmes BAUER, DOH, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MORQUE, PETER, REICHHELD, STAATH, WAHL, WALTER, WEIL, WEBER.

Ont donné procuration : Mmes EHRSTEIN, GUILLIER, KERN, KOCHERT, MM. MARMILLOT, MICHEL, MULLER, PFEFFER, SUCK, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

**OBJET : Renouvellement partiel du Bureau Syndical**

Voix : 56  
Pour : 56  
Contre : 0  
Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord et notamment l'article 9,

VU le règlement intérieur du SYCOPARC,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation de 3 représentants de la Région Grand Est, de 2 représentants de la Collectivité Européenne d'Alsace et d'1 représentant du Département de la Moselle, CONSIDERANT qu'il y a lieu de compléter le Bureau Syndical par la désignation d'1 représentant pour les communes associées,

VU la présidence de M. Michaël WEBER,

VU les candidatures de :

- Mmes Joëlle WEY et Mme Huguette ZELLER au titre de la Région Grand Est,

- Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER et M. Jean-Claude BUFFA, au titre de la Collectivité Européenne d'Alsace,

- M. Patrick REICHHELD au titre du Conseil Départemental de la Moselle,

- M. Antoine LENHARD au titre des communes associées,

CONSIDERANT que le nombre des candidats pour les différents collèges correspond au nombre des sièges à pourvoir,

CONSIDERANT l'accord, à l'unanimité des membres présents, de procéder à un vote à main levée,

VU les candidatures présentées,

**Décision** : Le Comité Syndical décide à l'unanimité, de compléter le Bureau Syndical, comme suit :


- Mmes Joëlle WEY, Huguette ZELLER et M. Michaël WEBER au titre de la Région Grand Est, à l'unanimité,

- Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER et M. Jean-Claude BUFFA, au titre de la Collectivité Européenne d'Alsace, à l'unanimité,

- M. Patrick REICHHELD au titre du Conseil Départemental de la Moselle, à l'unanimité,
- M. Antoine LENHARD au titre des communes associées, à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Le Président,



Michaël WEBER